



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

HLM

Question écrite n° 36051

Texte de la question

M Jack Lang demande à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports quelles mesures il compte prendre pour aider les organismes HLM qui mettront des logements à la disposition des personnes dans une situation de précarité grave.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour permettre aux organismes d'HLM de remplir leur mission qui est notamment de loger des ménages en situation de précarité, le Gouvernement a encouragé la création, d'une part, de fonds d'aide au relogement et de garantie qui peuvent apporter leur caution et, d'autre part, de fonds d'aide aux impayés de loyer qui peuvent accorder des prêts sans intérêt et même certaines subventions. Il existe maintenant environ quarante fonds d'aide au relogement et cent quarante fonds d'aide aux impayés de loyer. Le Gouvernement de plus a décidé le bouclage des aides personnalisées au logement dans le parc HLM dans un délai de trois ans. Cette réforme très importante, réclamée depuis des années et promise à différentes reprises après les rapports Badet et Bonin notamment, mais qui n'avait pas été mise en œuvre jusqu'alors, est effective depuis le début de cette année. Elle concernera 150 000 ménages disposant de ressources très modestes qui ne recevaient aucune aide jusqu'à présent et bénéficieront désormais d'une APL moyenne un peu supérieure à 4 000 francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36051

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 417

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1887